

Le cardinal Barbarin entendu 10h par la justice

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 8 juin 2016



L'archevêque de Lyon, le cardinal **Barbarin**, est arrivé mercredi vers 08H00, accompagné d'un avocat, Me **Jean-Félix Luciani**, dans les locaux de la Brigade départementale de protection de la famille pour une audition libre - sans placement en garde à vue - dans le cadre d'une enquête préliminaire ordonnée par le parquet. Le procureur de la République décidera d'y donner suite ou non en classant l'affaire, en la renvoyant directement devant un tribunal ou en saisissant un juge d'instruction. Son audition a pris fin à ... 18h30 !

La convocation intervient quatre jours après la publication d'une lettre apostolique dans laquelle le pape a ouvert la voie à la révocation d'évêques coupables de «négligence» dans leurs fonctions face à des cas de pédophilie.

Le Primate des Gaules devait s'expliquer sur le cas du père **Bernard Preynat**, mis en examen fin janvier pour des agressions sexuelles commises sur de jeunes scouts entre... 1986 et 1991. Depuis quand l'archevêque était-il au courant ? De quoi a-t-il été informé et par qui ?

Pourquoi avoir laissé ce prêtre exercer dans une paroisse au contact d'enfants jusqu'en août 2015 ? Sans dénoncer les faits à la justice ?